

Des projets de reprise d'abattoirs, d'abattoirs mobiles ou de caissons d'abattages pour petits ruminants émergent dans plusieurs régions. Les éleveurs caprins prennent part à la gouvernance et au travail d'abattage pour redonner du sens à la production de viande.

L'abattage alternatif en petits ruminants

La loi Egalim 1 a ouvert les expérimentations concernant l'abattage mobile en France, mais les premières reprises d'abattoirs par des éleveurs datent des années 90. L'une des plus emblématiques reste celle de Saint-Auban sur l'Ouvèze (Drôme), qui est le plus petit abattoir de France avec douze tonnes de petits ruminants abattus par an et une gestion de type Cuma. L'abattage alternatif répond en majeure partie aux besoins des éleveurs qui font de la vente en circuit court et aux bouchers abatteurs. Dans le cas de reprises d'abattoirs, comme à Guillestre ou à Die, les éleveurs sont tâcherons,

travaillent autant dans l'entretien qu'à la gestion administrative de l'abattoir. Ils se réapproprient ainsi la fin de vie de leurs bêtes et prennent une part importante dans la gouvernance et le travail à l'abattoir.

L'ABATTOIR MOBILE PEU ADAPTÉ

Cette continuité dans le rôle d'éleveur, et non de producteur de « minerai » pour l'industrie agroalimentaire, a un rôle social et économique pour eux. Le tâcheronnage représente un revenu supplémentaire, et le travail collaboratif à l'abattoir fait ressortir la solidarité entre

éleveurs. D'autres formes d'abattage alternatif existent, comme les abattoirs mobiles, ou seulement des caissons d'abattage.

Dans le Vaucluse, la Lozère et l'Aude, les éleveurs de petits ruminants en circuit court ne font pas abattre assez d'animaux à la fois pour qu'un abattoir mobile allant de ferme en ferme soit une solution intéressante. Ils étudient la possibilité de créer un abattoir mobile qui puisse se rendre à des points de rassemblement dans différentes communes de la zone. Cependant il est difficile d'obtenir des agréments car ceux-ci sont rattachés à des points fixes. Un abattoir

mobile devient donc du point de vue administratif plusieurs abattoirs fixes nécessitant chacun un agrément. L'option des caissons d'abattage ne semble pas encore être adaptée en caprin, bien que plusieurs projets d'unité de mise en carcasse, c'est-à-dire un abattoir fixe sans bouverie, uniquement approvisionné par les caissons, soient en réflexion pour des chaînes spécialisées en petits ruminants (Drôme, Loire-Atlantique). Dans ce cas, chaque éleveur prend en charge la contention et le transport avec son propre matériel, ce qui réduit le stress des animaux. 

Lucie Duverne